

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La société VIEL & Cie (Euronext Paris compartiment B – FR0000050049 – VIL), annonce avoir mis en œuvre un contrat de liquidité avec TSAF- Tradition Securities And Futures à compter du 8 octobre 2018.

Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Il a été conclu pour une durée d'un an tacitement renouvelable. Il a pour objet l'animation des titres de la société VIEL & Cie, cotés en continu sur le marché Euronext Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 200 000 (deux cent mille) €.

VIEL & Cie est une société d'investissement qui comprend trois pôles d'activité dans le domaine de la finance : Compagnie Financière Tradition, présente dans 29 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle, Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France et une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée, présente dans le domaine de la gestion privée en France.

L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B de Euronext. Pour plus d'informations sur notre Groupe, www.viel.com.

Paris, le 3 octobre 2018

Contacts :

VIEL & Cie
Virginie de Vichet
Directeur de la Communication
T : + 331 56 43 70 20

Image 7
Priscille Reneaume
T : + 331 53 70 74 61